



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**

# Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

24 juin 2025

---

Ouverture de réunion

---

# Madame Stéphanie DUCRET

Conseillère Métropolitaine Déléguée  
Vidéoprotection, Sécurité et Prévention de la Délinquance

## Introduction Stéphanie DUCRET/Conseillère Métropolitaine déléguée à la vidéoprotection, à la sécurité et à la prévention de la délinquance

### Accueil des participants

- ❖ Rappel de la délibération du 24 avril 2025 ayant acté la création du Centre Métropolitain de Supervision Urbaine. Madame DUCRET remercie le Président CASTELAIN pour son implication dans la genèse du projet, ainsi que les services de la MEL pour leur travail sur le dossier.
- ❖ Rappel de l'importance du CMSU pour notre territoire. Au-delà de la gestion quotidienne, c'est un outil qui sera utile lors des grandes manifestations qu'accueille régulièrement la Métropole Européenne de Lille . Continuum de sécurité. Couvrir les villes le plus largement possible. Rappel de la participation de la MEL au financement des caméras
- ❖ Retour sur les rencontres justice villes et promotion de la visite du TTR (traitement et temps réel) du Parquet
- ❖ L'élue remercie le Préfet pour le rôle de l'état auprès des collectivités.

# Madame Carole ETIENNE

Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Lille

## Intervention de Carole ETIENNE/Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Lille

- ❖ La Procureure est ravie de pouvoir partager les objectifs de sa politique pénale avec les élus de la MEL. Elle rappelle à ce titre, l'importance de bénéficier des remontées d'information de leur part. Toutes les informations de la part des élus sont capitales pour le travail d'enquête et d'élucidation. Invitation est faite aux élus afin de venir voir le travail du parquet en TTR (traitement en temps réel).
- ❖ L'année 2024 a été globalement satisfaisante avec une baisse des procédures enregistrées au Parquet. On constate également une augmentation des affaires poursuivables (ce qui veut dire que l'objectif de politique pénale de détection et d'élucidation commence à produire ses effets). Le taux de réponse pénale en hausse également, (y compris concernant les alternatives aux poursuites).
- ❖ La Procureure revient sur la lutte contre la criminalité organisée. La lutte contre ces activités lucratives passe par la traque des flux financiers, la captation des biens mobiliers et immobiliers. Une grande partie de la délinquance « du quotidien » est liée à ces réseaux de criminalité organisée. Rappel de l'importance du travail avec les bailleurs

# Monsieur Bertrand GAUME

Préfet de la région Haut-de-France  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Nord  
Préfet du Nord

## Intervention de Bertrand GAUME/Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord

- ❖ Le Préfet fait état d'une légère hausse de la délinquance globale (sans violence) ainsi qu'une augmentation des atteintes à l'intégrité physique (AVIP). Les violences non-crapuleuses sont stables, les violences crapuleuses baissent, mais les violences sexistes et sexuelles augmentent. Il se félicite du bon déroulement global de la fête de la musique en matière de sécurité/délinquance, sans incidents majeurs à déplorer. Néanmoins quelques signalements ont eu lieu concernant le phénomène de piqûres (avec des incitations sur les réseaux sociaux).
- ❖ Le Préfet estime qu'on ne peut pas avoir une réponse qui soit uniquement policière sur les sujets de sécurité et de délinquance. Il y a un enjeu social à développer.
- ❖ En matière de travail des forces de l'ordre, le Préfet rappelle que les trafics de stupéfiants sont une véritable problématique, mais qu'ils ne sont révélés que par l'action policière. Il met en lumière, par ailleurs, le renforcement de la présence des forces de police nationale et municipale sur le secteur festif de Masséna à Lille.
- ❖ Enfin, le Préfet rappelle l'existence et l'intérêt du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) et encourage les collectivités à le solliciter, davantage sur les programmes D(délinquance) et R (radicalisation). Idem concernant le fond MILDECA sur les conduites addictives.

---

# Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : Présentation du Diagnostic Territorial des faits de délinquance 2024

---

Madame Océane GUYON

Chargée d'études  
Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille-Métropole

# CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Chiffres clés 2024  
Mardi 24 Juin



# MÉTHODOLOGIE



## Sources

Open Data du service statistique du ministère de la sécurité intérieure, données en évolution de 2016 à 2024

## Seuil de diffusion

Pour chaque type de fait, seules les communes ayant enregistré au moins 5 ces trois dernières années sont analysées afin de :

- Respecter le secret statistique et éviter la déduction d'informations individuelles
- Fiabiliser l'interprétation des données

## Précautions méthodologiques

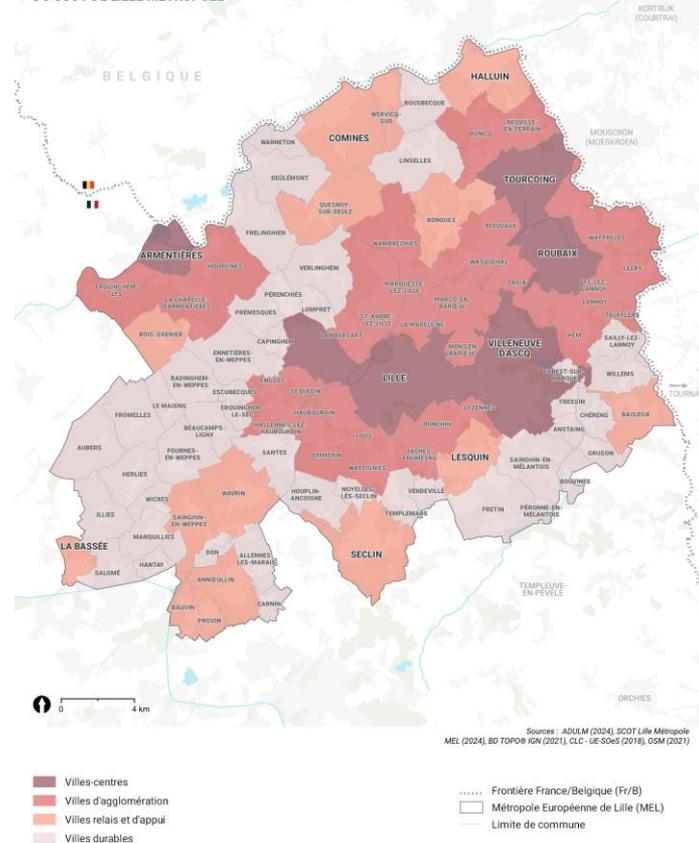
Une nécessaire prudence quant à l'analyse des chiffres. L'interprétation statistique ne reflète pas toujours la réalité de terrain ou le sentiment d'insécurité. Certaines victimes ne se manifestent pas, certains faits demeurent donc inconnus des forces de l'ordre.

## Découpage géographique

En appui à l'armature urbaine définie dans le Scot et afin d'avoir une vision contextualisée de la délinquance, les 95 communes de la MEL sont regroupées selon 4 catégories :

- Villes centre, 5 communes, 44% de la population
- Villes d'agglomération, 31 communes, 37% de la population
- Villes relais et d'appui, 15 communes, 11% de la population
- Villages ruraux, 44 communes, 8% de la population

LES COMMUNES SELON L'ARMATURE URBAINE  
DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLITAINE



Afin de mieux comprendre la délinquance, le territoire de la MEL est ici analysé selon quatre catégories de territoires inspirés de l'armature urbaine du Scot de Lille Métropole.

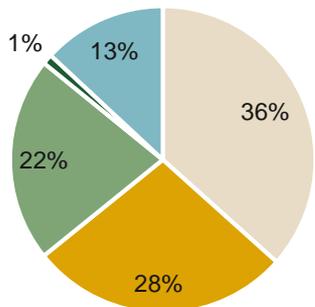
# LA DÉLINQUANCE EN 2024



## 66 390 faits analysés sur le territoire de la MEL en 2024

16%

10 996 atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)



- Violences intrafamiliales
- Autres coups et blessures volontaires
- Violences sexuelles
- Vols avec armes
- Vols violents sans arme

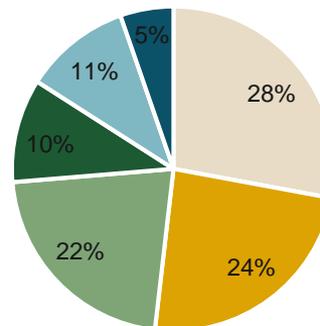
11%

7 203 infractions à la législation sur les stupéfiants

85% liées à l'usage  
15% liées aux trafics

73%

48 191 atteintes aux biens (AAB)



- Vols sans violence contre des personnes
- Destructions et dégradations volontaires
- Vols dans les véhicules
- Cambriolages de logement
- Vols de véhicules
- Vols d'accessoires sur véhicules



# LA DÉLINQUANCE EN 2024



## Répartition des 66 390 faits analysés sur le territoire (MEL) en 2024

1	Vols sans violence contre des personnes	13 445
2	Destructions et dégradations volontaires	11 539
3	Vols dans les véhicules	10 529
4	Usage de stupéfiants	6 112
5	Vols de véhicules	5 129
	Cambriolages de logement	4 980
	Violences intrafamiliales	3 959
	Autres coups et blessures volontaires	2 986
	Vols d'accessoires sur véhicules	2 569
	Violences sexuelles	2 337
	Vols violents sans arme	1 418
	Trafic de stupéfiants	1 091
	Vols avec armes	115



## Répartition des faits analysés sur le territoire national en 2024

1	Vols sans violence contre des personnes	608 000
2	Destructions et dégradations volontaires	527 800
3	Usage de stupéfiants	288 000
4	Vols dans les véhicules	256 000
5	Cambriolages de logement	218 700

*Vols de véhicules en 8<sup>ème</sup> position des faits les plus constatés en France*



Une forte représentation des vols liés aux véhicules sur la métropole lilloise

### Nouveauté données Open Data 2025

Mise en ligne des données relatives aux **victimes d'escroqueries et de fraudes aux moyens de paiement**

**7 482 victimes sur le territoire**

*Données ici non comptabilisées dans le total pour une cohérence avec les années précédentes*



# DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES SUR LE TEMPS LONG

Les tendances sur le long terme (2016-2024) montrent **une nette baisse des faits de délinquance : de 75 951 à 66 390 (-13% ; - 9 561 faits)**

➤ **Portée par la baisse des atteintes aux biens (-19% ; -11 633 faits)**

Depuis 2020 et la crise sanitaire. En lien avec des changements de comportement (télétravail, baisse des déplacements...)

➤ **Malgré une hausse très importante des violences (+12% ; +1 175 faits)**

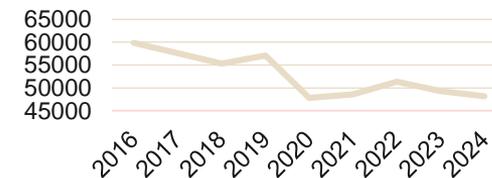
Quasi exclusivement portée par les violences intrafamiliales (+115%) et les violences sexuelles (+111%)

➤ **Et une hausse récente des faits liés aux stupéfiants (+14% ; +857 faits)**

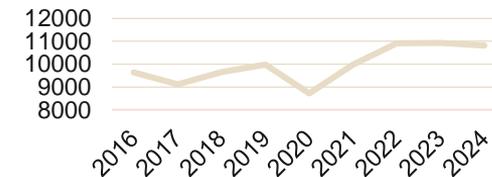
Infractions relevant de l'activité des services (IRAS)

→ **Des tendances similaires à la dynamique nationale**

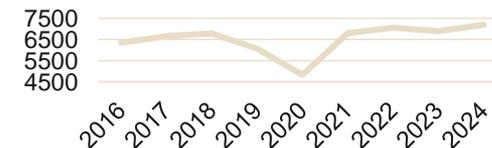
Evolution des AAB



Evolution des AVIP



Evolution des infractions liées aux stupéfiants



# UNE RELATIVE STAGNATION DE LA DÉLINQUANCE PAR RAPPORT À 2023



**De 67 321 faits en 2023 à 66 390 faits en 2024 (-1%)**

## **Evolutions 2023-2024 des trois grandes catégories de faits**

Violences (AVIP) : -1%

Atteintes aux biens : -2%

Infractions liées aux stupéfiants : +4%

## **Certains sous-items analysés suivent cette stagnation...**

Coups et blessures : -2%

Cambriolages : +1%

## **.. ou poursuivent une dynamique engagée**

Violences sexuelles : +11%

Vols d'accessoires sur véhicules : -11%



**D'autres présentent des évolutions qui contrastent avec les tendances précédemment analysées**



# UNE BAISSÉ DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Pour la première fois depuis 2016, les faits de **violences intrafamiliales (VIF)** sont en **baisse** sur le territoire.

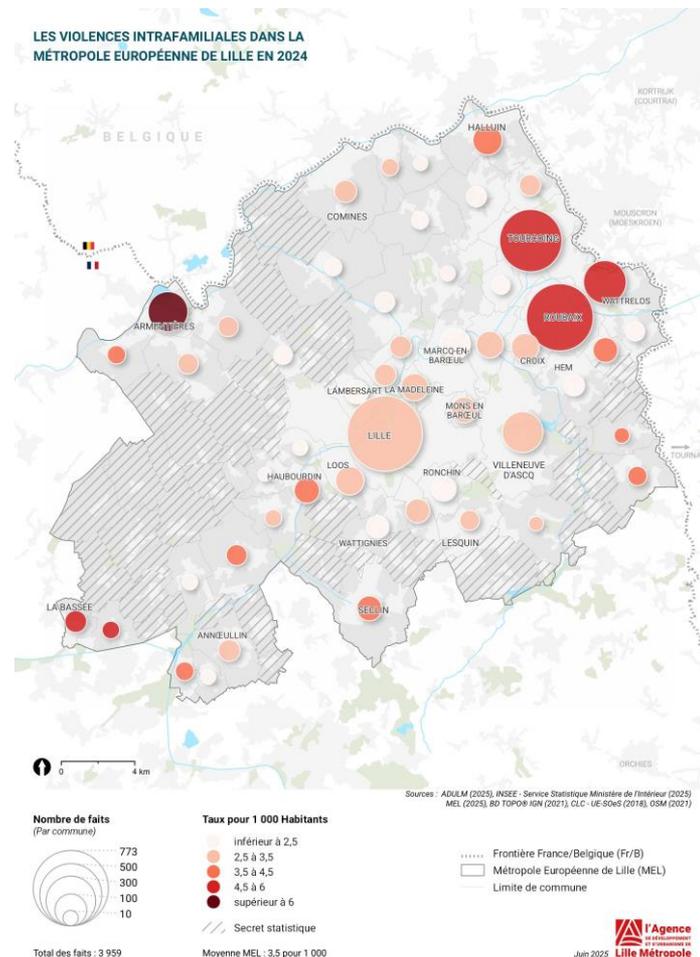
**3 959 faits** enregistrés par les forces de l'ordre soit **une baisse de -7% par rapport à 2023**.

*Entre 2016 et 2023, les VIF augmentaient en moyenne de +10% par an.*

A l'échelle nationale, on assiste à la stagnation des VIF (+1%) qui rompt avec les fortes hausses des années précédentes.

Vers une baisse pérenne et continue des violences intrafamiliales ?

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES DANS LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE EN 2024



# UNE RECRUESCENCE DES VOLS DE VÉHICULES

Les vols liés aux véhicules\* représentent plus d'1/4 de la délinquance du territoire

\*Vols de véhicules, vols d'accessoires, vols dans les véhicules

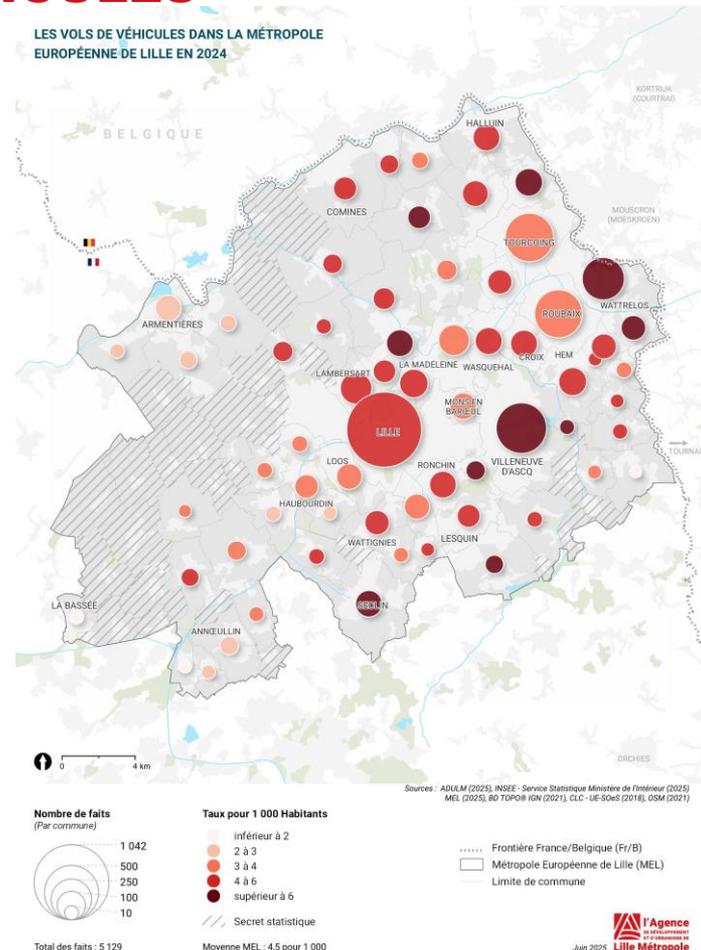
## Zoom sur les vols de véhicules

+11% par rapport à 2023 après 7 années consécutives de baisse

Une hausse particulièrement **marquée dans les territoires périphériques** (villes relais et d'appuis +33%, villages ruraux +45%) et dans **les communes frontalières** (Comines, Wervicq-Sud, Neuville-en-Ferrain...)

Un constat qui dénote avec la tendance nationale, -1% entre 2023 et 2024

LES VOLS DE VÉHICULES DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2024



# UNE DIMINUTION DES VOLS « SIMPLES »

Les vols « simples », avec plus de 13 000 victimes enregistrées en 2024 demeurent le fait de délinquance le plus répandu.

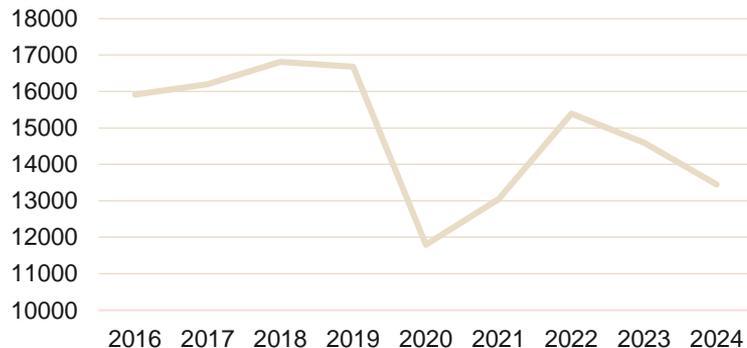
Fait le plus fréquent également à l'échelle nationale

Un niveau qui reste plus bas qu'avant 2020

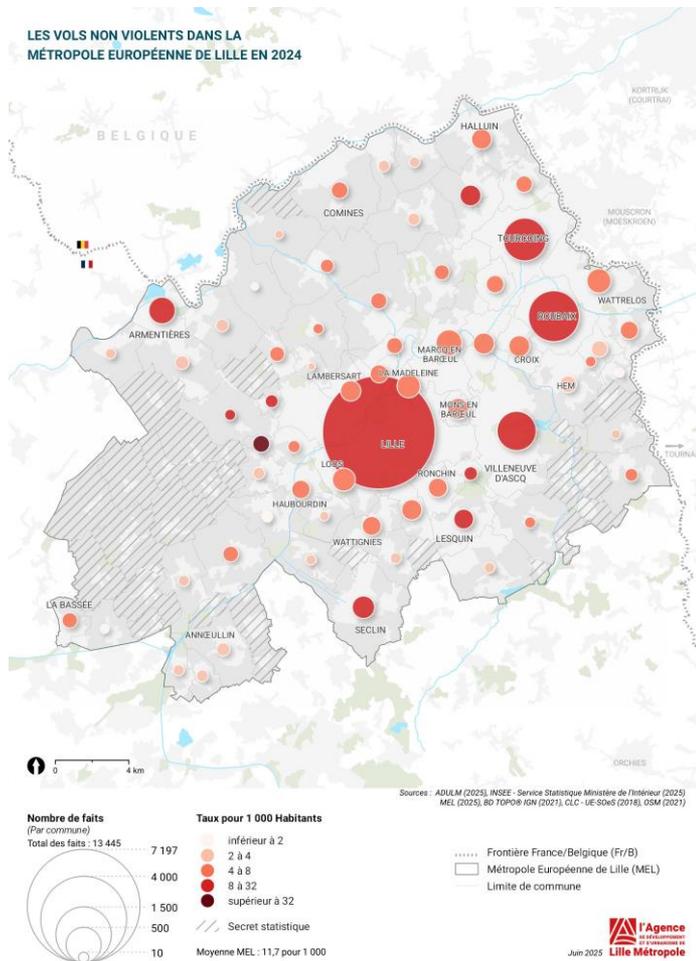
-8% par rapport à 2023

-16% par rapport à 2016

Evolution des vols non violents



LES VOLS NON VIOLENTS DANS LA  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE EN 2024



# LES ESCROQUERIES, UN PHÉNOMÈNE EN HAUSSE

Une nouvelle donnée transmise par le ministère

Près **7 500 victimes** recensées sur le territoire

## Un fait qui n'épargne aucun territoire

Une donnée disponible pour 80 des 95 communes de la MEL (seule donnée enregistrée à la commune du domicile de la victime)

## Une délinquance moins en lien avec la configuration urbaine des territoires mais **associée à des profils socio-démographiques**

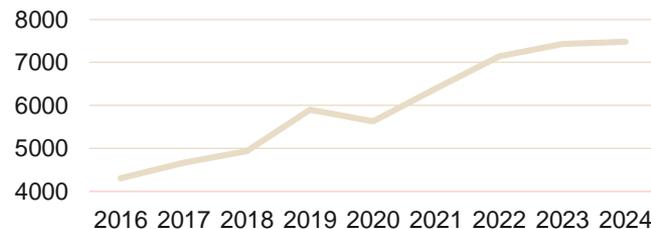
Les données à l'échelle nationale montrent que 32% des victimes ont plus de 60 ans. C'est, avec les cambriolages le fait qui touche le plus fortement les séniors (*43% des victimes de cambriolages ont plus de 60 ans*)

## Un phénomène en **très forte évolution**

+75% entre 2016 et 2024

Une expansion en lien avec la baisse des vols ?

Evolution des fraudes et escroqueries aux moyens de paiement



# LA DÉLINQUANCE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN



## Méthodologie



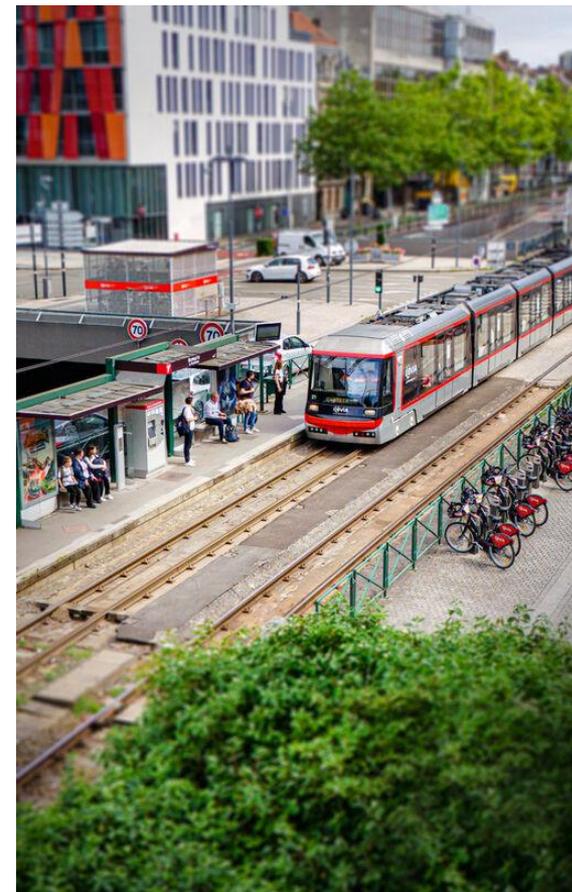
Source : Base de données de l'**Observatoire d'Ilévia**, intégralité des faits d'ambiance recensés par le poste de commandement et de coordination (PCC sécurité) ainsi que les dépôts de plaintes et réclamations clientèles.

### Vigilance :

Un grand nombre de troubles à la tranquillité constaté par les agents est géré directement par les équipes de terrain sans faire l'objet d'un signalement auprès du PCC sécurité. Ces faits, d'importance ou de gravité plus faible, qui ne nécessitent pas l'intervention d'une équipe spécifique, font néanmoins l'objet d'un reporting de la part des agents de terrain mais ne sont pas ici comptabilisés.



Les faits constatés sont répertoriés selon les lieux indiqués par les « capteurs de faits ». Quand il s'agit de conducteurs de bus, le lieu indiqué peut être un arrêt ou un terminus où le fait a été constaté, sans qu'il se soit nécessairement produit à cet endroit. De plus, tous les faits ne sont pas connus des services et les éléments ici analysés ne rendent pas compte du sentiment d'insécurité au sein des transports en commun.



# LA DÉLINQUANCE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN



7 111 atteintes enregistrées par le PC Sécurité d'Ilévia  
en 2024

## Atteintes visant à perturber le trafic

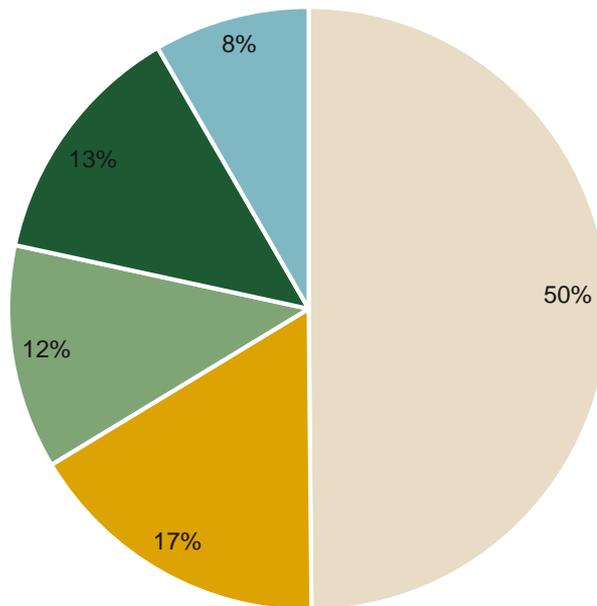
- entrave à la circulation,
- manipulations des équipements,
- non-respect des consignes de vigilance (colis suspects)

## Atteintes aux voyageurs

- atteintes physiques,
- atteintes non-physiques,
- atteintes sexistes et sexuelles,
- vols violents ;

## Atteintes aux agents

- atteintes physiques à l'intégrité des agents,
- atteintes non-physiques,
- atteintes sexistes et sexuelles ;



## Atteintes à la tranquillité

- rixes,
- infractions liées aux produits stupéfiants,
- actes contraires aux règles des transports (mendicité, stationnement indu...)

## Atteintes aux biens

- dégradations (bris de glace, tag...),
- vols simples,
- vols avec effraction ;



# EVOLUTION DES TROUBLES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN



## Pas de tendance nette à moyen terme

Entre **2022 et 2024**, une hausse des atteintes principalement attribuée à la hausse des « **atteintes à la tranquillité** »

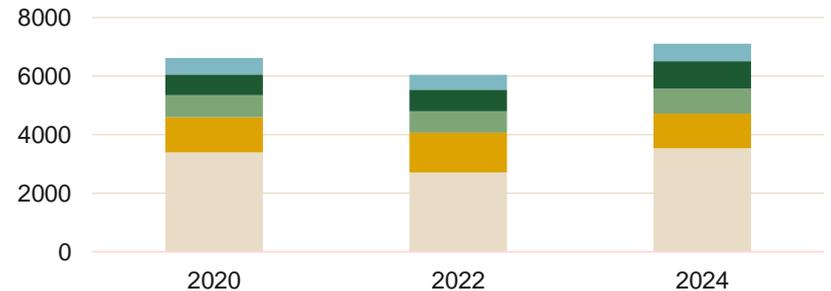


Multiplication par 2 des faits de consommation de produits stupéfiants

Entre 2022 et 2024, à l'image des faits constatés par les forces de l'ordre, les atteintes aux biens tendent à diminuer (-13%) quand les atteintes physiques montrent une hausse (+22%)

Des évolutions qui ne traduisent pas toujours des évolutions réelles de terrain :

- Variations liées au nombre et positionnement des agents
- Variations liées aux atteintes gérées en direct par les agents sans remontée au PCC sécurité



- Atteintes visant à perturber le service
- Atteintes aux personnes Voyageurs
- Atteintes aux personnes Agents

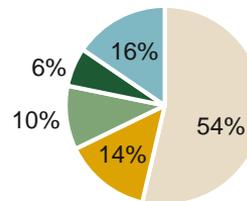
# UNE FORTE CORRÉLATION ENTRE TRAFIC ET TROUBLES



## Une répartition géographique à l'image du réseau de transport et des fréquentations

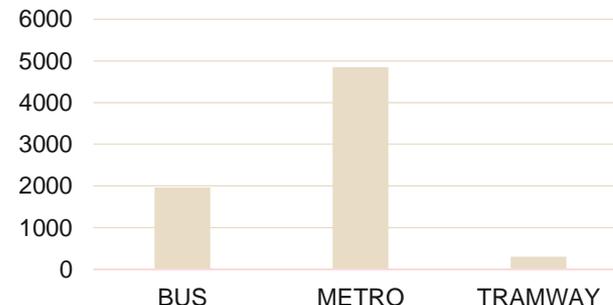
4 communes concentrent 84% des atteintes sur le réseau

1 atteinte sur 10 est constatée en gare Lille Flandres (731 atteintes)



## Une répartition par mode dominée par le métro, catalyseur de flux

Le nombre de voyageurs et la configuration du métro (couloirs sous-terrain) explique la concentration des atteintes. Qui doit cependant être nuancée...

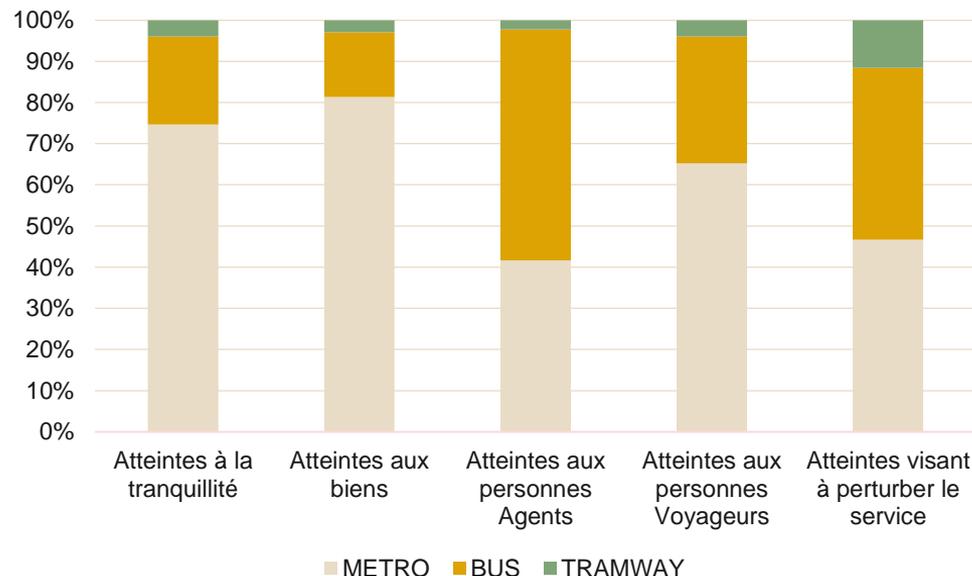


# UNE FORTE CORRÉLATION ENTRE ACTIVITÉ ET TROUBLES

## Des atteintes plus nombreuses dans le bus pour deux catégories :

- Les atteintes aux agents
- Les atteintes visant à perturber le service

→ Une plus forte présence des agents Ilévia dans les bus (présence / accessibilité du conducteur)



*Ilévia, comme l'ensemble des opérateurs de TC sont des acteurs à part entière du continuum de sécurité. A ce titre, de nombreuses actions sont mises en place par l'opérateur afin de sécuriser ses voyageurs : présence, formation et équipement des agents, développement du dispositif Angela, arrêt à la demande, enquête auprès des voyageurs...*



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION.**

Océane Guyon, chargée d'études, [oguyon@adu-lille-metropole.org](mailto:oguyon@adu-lille-metropole.org)

**L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole**

+33 (0)3 20 63 33 50 / [agence@adu-lille-metropole.org](mailto:agence@adu-lille-metropole.org) / Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000  
Lille

[adu-lille-metropole.org](http://adu-lille-metropole.org)

---

# Présentation du Centre Métropolitain de Supervision Urbaine (CMSU)

---

Madame Marie GARNIER

Directrice Gestion des Risques et Sécurité  
MEL

# GENESE DU PROJET CMSU

- Investissement de la MEL depuis plusieurs années aux côtés des communes du territoire et des services de l'État en matière de **prévention de la délinquance** et de **développement de la vidéo protection**.
- **Schéma Directeur Métropolitain de Vidéo Protection Urbaine (SDMVPU)**, adopté en 2017 (délibération 19/10/2017) et renforcé en 2021 (délibération du 19/02/2021) : MEL apporte un soutien à ses communes en proposant une mutualisation des achats de matériels de vidéoprotection via la Centrale d'Achat Métropolitaine et via l'attribution de fonds de concours.
- **Souhait de renforcer sa politique de mutualisation** en proposant aux communes qui le souhaitent les prestations d'un **Centre mutualisé de Supervision Urbain**.
- AMI lancé en décembre 2024: **38 communes ont manifesté leur intérêt pour la création d'un CMSU**.
- **Ce dispositif a fait l'objet d'une délibération votée lors du conseil du 24 avril 2025**

**Article L. 251- 1 du code de la sécurité intérieure:** pas de transfert du pouvoir de police du Maire, ni de transfert de compétence

**Article L132-14-1 du code de la sécurité intérieure:** les agents de la MEL ayant un agrément peuvent être chargés du visionnage des images de la voie publique, pendant le visionnage prises sur le territoire de la commune, ces agents sont placés sous l'autorité exclusive du Maire.

# UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTEE AUX BESOINS DES COMMUNES

Offre de service composée de trois forfaits, au choix de la commune, selon ses besoins

FORFAIT 1	FORFAIT 2	FORFAIT 3
<p>Contrôle du bon fonctionnement des caméras et du dispositif de vidéoprotection.</p> <p>Traitement des réquisitions judiciaires.</p> <p>Exploitation des caméras par type de rondes visuelles.</p>	<p><b>Les prestations du forfait 1+</b></p> <p>Exploitation images des caméras raccordées au CMSU en complément des services de sécurité préexistants au sein de la commune (police municipale; CSU; CSUP).</p> <p><b>Exemple: 18h00 à 06h00 car la police municipale ou le CSU/CSUP ne fonctionne pas sur ce créneau.</b></p>	<p><b>Les prestations du forfait 1+</b></p> <p>Exploitation des images des caméras raccordées au CMSU H24 et 7J sur 7J.</p>

# TARIFS AUX COMMUNES

Tarif d'adhésion CMSU (frais d'accès au service et étude de faisabilité technique préalable au raccordement) =  
tarif par caméra raccordée = payé une seule fois la première année.

Tarif annuel CMSU (le nombre d'ETP opérateurs vidéo et le coût de raccordement) =  
tarif par caméra raccordée = payé annuellement dès la première année.

Forfait 1		Forfait 2		Forfait 3	
Tarif adhésion CMSU par caméra raccordée <i>(payée une fois)</i>	Tarif annuel CMSU par caméra raccordée	Tarif adhésion CMSU par caméra raccordée <i>(payée une fois)</i>	Tarif annuel CMSU par caméra raccordée	Tarif adhésion CMSU par caméra raccordée <i>(payée une fois)</i>	Tarif annuel CMSU par caméra raccordée
150 euros	290 euros/an	150 euros	490 euros/an	150 euros	890 euros/an

# CREATION D'UN CMSU: VOLET TECHNIQUE

## Équipements sous la responsabilité d'une commune



## Conseil 27/06/2025 : Convention MEL-Etat // CMSU

Délibération relative à la convention MEL Etat qui doit être présentée au Conseil du 27/06/2025.

Rappel: La convention qui doit être conclue entre la MEL et l'Etat répond à une obligation légale fixée par les dispositions de l'article L132-14 CSI.

Dans ce contexte, convention MEL ETAT définit:

- Modalités de coopération entre l'Etat, la MEL et les communes dont les caméras seront raccordées au CMSU;
- Déport des images issues de caméras des communes raccordées au CMSU vers les services de l'Etat notamment la DIPN 59 (direction interdépartementale de la police nationale du Nord);
- Modalités de communication entre les vidéo-opérateurs du CMSU et les forces de sécurité intérieure via une ligne téléphonique dédiée à la MEL pour le signalement d'évènements urgents;
- Modalités de de communication entre les vidéo-opérateurs du CMSU et les forces de sécurité intérieure pour le traitement des réquisitions judiciaires (demande d'extractions d'images ou demande de visionnage).

## Objectifs de la convention MEL-Etat

- faciliter les conditions d'intervention des forces de sécurité intérieure compétentes sur territoire en leur offrant une meilleur réactivité face aux enjeux de sécurité publique;
- Renforcer la coopération entre la MEL, les communes et les services de l'Etat autour d'un outil commun;
- Offrir aux communes un capteur supplémentaire de faits constitutifs d'infraction pénale ou de trouble à l'ordre public permettant de mieux cibler les interventions des forces de l'ordre.

Je vous remercie de votre attention

---

# Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : Bilan des actions 2025 et perspectives 2026

---

Monsieur Mohamed DJOUADA

Chargé de Mission Sécurité/Prévention de la Délinquance  
Coordonnateur du CMSPD  
Service Jeunesse et Vie Citoyenne MEL

*En 2025, la MEL soutient plusieurs actions répondant aux enjeux de son SMSPD :*

### **Axe « Prévention des violences à l'encontre des personnes vulnérables »**

- **Co-financement** des actions d'une intervenante sociale en gendarmerie (ISG) placée au sein de l'association CIDFF
- Soutien de l'association « l'Échappée » dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain : mise en place de groupes de paroles et actions d'information et sensibilisation.
- **Financement** lors de la semaine du 25 novembre, d'une campagne de sensibilisation/information sur les violences intrafamiliales (VIF) **et large distribution** aux structures du territoire, d'un guide de prévention des violences intrafamiliales

Version 2025 du guide :



***La MEL est également en train de s'engager au sein du dispositif « Demandez ANGELA »***



*Axe « Prévention des addictions et impacts des trafics de stupéfiants sur l'environnement »*

- Co-animation d'un atelier relatif à la problématique de l'usage détourné du protoxyde d'azote, dans le cadre des assises métropolitaines de la politique de la ville le 23 mai 2025.

## Axe « Prévention de la récidive, exécution des peines »

*Dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain :*

- **Soutien de l'association « Prisme »** : programme « mieux se connaître pour avancer » sur le développement des compétences psychosociales des personnes placées sous main de justice, en vue de permettre leur réinsertion et de prévenir la récidive.
- **Soutien de l'association « Angle interm'aide »** sur l'accompagnement des personnes sortant de prison (retour à l'emploi, accompagnement dans les démarches administratives, recherche de logement) afin d'éviter la récidive.

*Axe « Prévention de la récidive, exécution des peines »*

Relance du dispositif « Travail d'intérêt général » et « Travail non-rémunéré » au sein de la Métropole Européenne de Lille:

- Travail avec l'antenne de Lille du SPIP
- Association de 7 directions de la MEL, acculturation à l'intérêt de ces deux dispositifs
- Formations des tuteurs à prévoir

## En termes d'animation territoriale, la MEL a :

- ❖ Organisé des instances de partage d'information et de diffusion d'une culture commune parmi les élus et techniciens :
  - **Organisation d'un COVISUR** (Comité des Villes pour la Sécurité Urbaine) sur la lutte contre les rodéos urbains, présidé par l'élue Stéphanie DUCRET en présence du Commissaire de Roubaix, Abdelkader Haroune.
  - **Organisation** avec les services du Tribunal Judiciaire de Lille d'une **Rencontre Justice-Villes**, instance annuelle qui permet à la Procureure d'aller à la rencontre des maires du ressort du Tribunal Judiciaire de Lille (95 communes de la MEL + Communauté de Communes Pévèle-Carembault) en faisant le point sur l'activité du Parquet concernant une thématique donnée. En 2025 : immersion au cœur d'une procédure judiciaire.

En termes d'organisation et de présence dans les réseaux, la MEL a :

- **Mis en place** un réseau métropolitain des coordonnateurs de CLSPD/CISPD
- **Renouvelé** la diffusion d'une **newsletter « sécurité/prévention de la délinquance »** pour le réseau de partenaires
- **Participé** aux débats et instances proposées par le **Forum Français pour la Sécurité Urbaine** (21-23/05/25 – Toulouse)

### *Perspectives 2026 :*

- **Démarrage** des premiers « **TIG/TNR** » au sein de l'établissement MEL puis promotion sur le territoire
- **Développement du dispositif « Demandez Angela »** au sein de l'établissement MEL puis promotion et incitation à l'échelle des communes du territoire
- **Poursuite du soutien** à des dispositifs de portée métropolitaine en appui des axes du SMSPD
- **Poursuite du développement des partenariats** et alimentation des réseaux pour démultiplier les possibilités de mobilisation et de partages d'initiatives et d'actions
- **Poursuite des Groupes de Travail** et traduction en actions concrètes sur le territoire d'idées émergeant de ces groupes

# TEMPS D'ECHANGES

## Échanges/

Intervention de François Dreux, Responsable de pôle Sûreté Vilogia dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants :

Il évoque la mise en place des dispositions issues de la loi narcotrafic sur la procédure d'injonction pouvant être faite aux bailleurs pour des résiliations de bail dans le cadre de trafics. Il rappelle que Vilogia est très moteur et volontariste sur le sujet (remise en cause du terme d' « injonction ») mais réclame de l'information, de la part des services de l'État, dont ils ne disposent pas aujourd'hui. Comment faire de cette injonction, un outil permettant d'avoir de l'information pour être efficace devant les juridictions civiles?

Réponse de la Préfecture (directeur adjoint du Cabinet ):

Accepte la proposition de travail commun avec les bailleurs, et ouvert au partage des informations descendantes. La Préfecture rappelle que la Procureure a proposé d'avoir une action renforcée vis-à-vis des bailleurs. Ce travail pourrait démarrer dans les prochaines semaines. La Préfecture rappelle que les bailleurs sociaux sont les principaux pourvoyeurs d'information sur l'ambiance dans les quartiers. Possibilité d'aboutir à la rédaction d'une convention avec l'accord du Préfet et de la Procureure.

## Échanges/

### Intervention d'Henri GADAUT, adjoint en charge de la sécurité, ville de Wattrelos:

- Sur les refus d'obtempérer: ils sont en nette augmentation, avec passage de frontières. Les accords de Tournai 3 devraient, selon lui, pouvoir autoriser le passage sur une zone de 20 km au sein de la frontière.
- Sur la vidéoprotection, il déplore le fait que l'arrêt d'exploitation des caméras n'arrive qu'un an après le dépôt des dossiers. Il demande une accélération du traitement des dossiers.
- Besoin d'avoir des éléments plus forts sur le protoxyde d'azote. Les maires prennent des arrêtés chacun de leur côté. Besoin d'avoir une capacité d'action plus importante.

### Réponse du Préfet:

- Sur les refus d'obtempérer, c'est un vrai sujet, avec des conséquences pouvant être très grave, pour les usagers de la route et pour les policiers. Et le phénomène est encore plus important sur les zones frontalières. Il invite les forces de l'ordre à faire preuve d'un grand discernement dans le cadre de courses-poursuites.
- Sur la vidéoprotection: le préfet confirme que ses services ont beaucoup de dossiers, avec des tensions d'effectif et de nombreuses vérifications réglementaires à effectuer.
- Sur le protoxyde d'azote, le Préfet évoque toutes les problématiques occasionnées par la consommation de ce produit. Il rappelle qu'il s'agit d'un produit utilisé en cuisine, mais qu'il est surtout un gaz médical, dont l'usage est détourné et qui a un côté très addictif. Il rappelle que sa consommation a souvent lieu dans le cadre de poly-consommations (alcool, cannabis...) Pour l'instant les maires doivent continuer leurs arrêtés. La préfecture propose ses services pour accompagner les maires dans leur rédaction. Néanmoins le Préfet reconnaît le besoin de nouvelles normes sur le sujet. Il propose de remonter le sujet au Ministère de l'Intérieur dans une note d'ambiance bimensuelle.

### Réponse de la Procureure:

- Sur les refus d'obtempérer: bonne coopération entre les polices nationales françaises et belges. Moins facile pour les polices municipales.
- Sur le protoxyde d'azote: problème de consommation, rappel de la loi de mai 2021 qui interdit la vente aux mineurs, la vente dans les débits de tabac, mais pas sur internet. On fait avec « les moyens du bord » mais le code Pénal permet tout de même de « coincer » les consommateurs (notamment parce qu'ils consomment souvent d'autres produits en même temps).

## Échanges/

Intervention de Margaret CONNEL, adjointe en charge de la sécurité, ville de Roubaix:

Retour sur son travail au Conseil National de la Sécurité Routière créé par France Urbaine: d'ici mi-juillet, la loi sur l'homicide routier devrait sortir.

Si le texte n'est pas remanié, le protoxyde d'azote, son utilisation au volant , au même titre que le téléphone va y être porté.

Réponse de la Procureure:

La Procureure explique que le problème c'est qu'il est difficile de détecter la consommation de protoxyde d'azote (contrairement à l'alcool ou à d'autres drogues).

Réponse du Préfet:

Le Préfet abonde dans le sens de la Procureure sur la difficulté de détection. Il faut attendre que des tests puissent être créés. Celui qui conduit avec un ballon devrait pouvoir être arrêté pour conduite avec distraction.

---

Clôture de réunion

---



**MÉTROPOLE**  
**EUROPÉENNE DE LILLE**